



Assemblée générale

Distr. limitée
31 décembre 2010
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail I (Passation de marchés)
Vingtième session
New York, 14-18 mars 2011**

Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session du Groupe de travail I (Passation de marchés)

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen de propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.

II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail se compose des États suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Grèce, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).



2. Les États non membres de la Commission et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateur et prendre part aux débats. Les organisations non gouvernementales internationales invitées peuvent également assister à la session en qualité d'observateur et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, de manière à faciliter les débats de la session.

III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour

Point 1. Ouverture de la session

3. Le Groupe de travail I (Passation de marchés) tiendra sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 14 au 18 mars 2011. Les séances auront lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi 14 mars, où la session s'ouvrira à 10 h 30.

Point 2. Élection du Bureau

4. Le Groupe de travail pourrait, comme à ses précédentes sessions, élire un président et un rapporteur.

Point 4. Examen de propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics

1. Documentation de la vingtième session

5. Le Groupe de travail sera saisi de notes du Secrétariat contenant des propositions en vue d'un Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.77 et additifs)¹.

6. En outre, pour préparer la participation de leurs représentants, les États et les organisations intéressées souhaitent peut-être prendre note des documents de référence suivants, qui ont tous déjà été distribués et restent disponibles sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI mais ne seront pas réimprimés à des fins de distribution:

a) Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services et son Guide pour l'incorporation dans le droit interne (1994); Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996); Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques (2001); Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé (2000); et Dispositions législatives types de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé (2003);

¹ Pour des raisons de restrictions budgétaires et de respect de l'environnement, et compte tenu de son volume, le présent document sera réimprimé et mis à disposition dans la salle de conférence en un nombre limité d'exemplaires. Les représentants et les observateurs sont donc aimablement priés d'apporter avec eux leur exemplaire, ainsi que les autres documents de référence mentionnés dans l'ordre du jour provisoire et de limiter les demandes d'exemplaires supplémentaires. Les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org>).

b) Rapports du Groupe de travail I (Passation de marchés) sur les travaux de ses sixième à dix-neuvième sessions (A/CN.9/568, A/CN.9/575, A/CN.9/590, A/CN.9/595, A/CN.9/615, A/CN.9/623, A/CN.9/640, A/CN.9/648, A/CN.9/664, A/CN.9/668, A/CN.9/672, A/CN.9/687, A/CN.9/690 et A/CN.9/713);

c) Notes du Secrétariat sur: i) les questions découlant de l'utilisation accrue des communications électroniques dans la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.31); ii) les questions découlant de l'expérience récente en matière d'application de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services (A/CN.9/WG.I/WP.32); iii) les questions découlant de l'utilisation des communications électroniques dans la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.34 et Add.1 et 2); iv) les recours, les conflits d'intérêts et la passation des marchés de services dans la Loi type (A/CN.9/WG.I/WP.64); et v) l'historique de certaines dispositions de la Loi type de 1994 et la façon dont sont traitées les questions posées par certaines de ces dispositions dans les instruments internationaux réglementant les marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.68 et Add.1);

d) Études comparatives du Secrétariat sur: i) l'expérience pratique de l'utilisation des enchères électroniques (inversées) dans la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.35 et Add.1); ii) les offres anormalement basses (A/CN.9/WG.I/WP.36 et Corr.1); iii) les pratiques nationales, régionales et internationales en matière de publication d'informations relatives à la passation des marchés non visées par la Loi type (A/CN.9/WG.I/WP.39 et Add.1); et iv) les questions liées à l'utilisation de listes de fournisseurs (A/CN.9/WG.I/WP.45 et Add.1);

e) Propositions de textes établies par le Secrétariat sur: i) l'utilisation des communications électroniques dans la passation des marchés publics et la publication d'informations relatives à la passation des marchés (A/CN.9/WG.I/WP.38 et Add.1; A/CN.9/WG.I/WP.42 et Add.1; et A/CN.9/WG.I/WP.47); ii) l'utilisation des enchères électroniques inversées dans la passation de marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.40 et Add.1; A/CN.9/WG.I/WP.43 et Add.1; A/CN.9/WG.I/WP.48, 51, 55 et 59); iii) l'utilisation des accords-cadres et des systèmes d'acquisition dynamiques dans la passation des marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.44 et Add.1; A/CN.9/WG.I/WP.52 et Add.1; et A/CN.9/WG.I/WP.62) (ainsi qu'une proposition des États-Unis concernant les accords-cadres, les systèmes d'acquisition dynamiques et les mesures de lutte contre la corruption (A/CN.9/WG.I/WP.56)); iv) l'utilisation des communications électroniques dans la passation des marchés publics, la publication d'informations relatives à la passation des marchés et les offres anormalement basses (A/CN.9/WG.I/WP.50, 54 et 58); v) l'utilisation des communications électroniques dans la passation des marchés publics, la publication d'informations relatives à la passation des marchés, les enchères électroniques inversées et les offres anormalement basses (A/CN.9/WG.I/WP.61); vi) le texte du Guide pour l'incorporation sur l'utilisation des accords-cadres dans la passation de marchés publics (A/CN.9/WG.I/WP.63); et vii) un texte révisé de la Loi type (A/CN.9/WG.I/WP.66 et Add.1 à 5, A/CN.9/WG.I/WP.69 et Add.1 à 5, A/CN.9/WG.I/WP.71 et Add.1 à 8, A/CN.9/WG.I/WP.73 et Add.1 à 8, et A/CN.9/WG.I/WP.75 et Add.1 à 8);

f) Documents de séance: i) sur l'évaluation et la comparaison des offres et l'utilisation de la passation de marchés pour promouvoir des politiques industrielles,

sociales et environnementales (A/CN.9/WG.I/XV/CRP.2); et ii) contenant des propositions concernant le chapitre IV révisé et une disposition supplémentaire pour le chapitre premier (A/CN.9/XLII/CRP.2); et

g) Projet de texte révisé de la Loi type (A/CN.9/729 et Add.1 à 8).

7. Les documents de la CNUDCI sont affichés sur son site Web (<http://www.uncitral.org>) dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les représentants peuvent vérifier si les documents mentionnés aux paragraphes 5 et 6 g) ci-dessus sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail à la rubrique "Documents des groupes de travail" du site Web de la CNUDCI. Les documents mentionnés au paragraphe 6 b) à f) sont disponibles sur la même page et ceux mentionnés au paragraphe 6 a) aux rubriques "Passation de marchés et développement des infrastructures" et "Commerce électronique" de la page "Textes de la CNUDCI, état des ratifications" du site Web de la CNUDCI.

2. Débats antérieurs

8. À sa trente-septième session, en 2004, la Commission a décidé que la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services (la "Loi type")² gagnerait à être mise à jour pour tenir compte des nouvelles pratiques, en particulier celles résultant de l'utilisation des communications électroniques dans la passation des marchés publics, et de l'expérience tirée de son utilisation comme base de réforme de la législation, sans s'écarter de ses principes fondamentaux. La Commission a confié à son Groupe de travail I (Passation de marchés) l'élaboration de propositions de révision de la Loi type. Une certaine marge d'appréciation a été laissée au Groupe de travail pour identifier les questions à traiter lors de ses délibérations (A/59/17, par. 80 à 82).

9. Le Groupe de travail a commencé ses travaux sur la révision de la Loi type à sa sixième session (Vienne, 30 août-3 septembre 2004). Il les a poursuivis au cours des 13 sessions suivantes, auxquelles la question des offres anormalement basses et celle des conflits d'intérêts ont été ajoutées à la liste des thèmes à examiner comme il en était convenu à sa sixième session.

10. De ses trente-huitième à quarante-troisième sessions, de 2005 à 2010, la Commission a pris note des rapports du Groupe de travail sur les travaux de ses sixième à dix-huitième sessions (A/CN.9/568, A/CN.9/575, A/CN.9/590, A/CN.9/595, A/CN.9/615, A/CN.9/623, A/CN.9/640, A/CN.9/648, A/CN.9/664, A/CN.9/668, A/CN.9/672, A/CN.9/687 et A/CN.9/690, respectivement). De ses trente-huitième à quarante et unième sessions, elle a félicité le Groupe de travail pour les progrès accomplis et réaffirmé son appui à la révision de la Loi type qu'il avait entreprise, ainsi qu'à l'inclusion dans cette loi de nouvelles pratiques relatives à la passation des marchés (A/60/17, par. 170 à 172, A/61/17, par. 190 à 192, A/62/17 (Part I), par. 166 à 170, et A/63/17, par. 307). À sa trente-neuvième session, elle a recommandé que le Groupe de travail, en mettant à jour la Loi type et le

² Pour le texte de la Loi type, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 17* et rectificatif (A/49/17 et Corr.1), annexe I (également publié dans l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, vol. XXV: 1994) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.V.20), troisième partie, annexe I. La Loi type est disponible sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/procurem/ml-procurement/ml-proc-f.pdf>).

Guide pour son incorporation³ dans le droit interne, tienne compte de la question des conflits d'intérêts et examine s'il serait justifié de prévoir dans la Loi type des dispositions spéciales à cet égard (A/61/17, par. 192). À sa quarantième session, elle a recommandé au Groupe de travail d'adopter un ordre du jour concret pour ses sessions à venir, afin d'accélérer ses travaux (A/62/17 (Part I), par. 170). À sa quarante et unième session, elle l'a invité à terminer le plus vite possible ce projet pour permettre la finalisation et l'adoption de la Loi type révisée, ainsi que de son Guide pour l'incorporation, dans un délai raisonnable (A/63/17, par. 307). À sa quarante-deuxième session, elle a constitué un comité plénier pour examiner un projet de loi type révisée, notamment les questions des marchés de la défense et de l'utilisation de facteurs socioéconomiques dans la passation des marchés publics (A/64/17, par. 11 et 48). À cette session, elle a pris note du rapport du Comité plénier, qui concluait en particulier que la Loi type révisée n'était pas prête pour adoption à cette session, et a prié le Groupe de poursuivre ses travaux sur la révision de la Loi type (A/64/17, par. 283 et 284). À sa quarante-troisième session, elle a prié le Groupe de travail d'achever sa révision de la Loi type au cours de ses deux prochaines sessions et de lui présenter le projet de loi type révisée pour finalisation et adoption à sa quarante-quatrième session, en 2011. Elle lui a donné pour instruction de s'abstenir de réexaminer des questions qui avaient déjà fait l'objet de décisions (A/65/17, par. 239).

11. À sa dix-neuvième session (Vienne, 1^{er} au 5 novembre 2010), le Groupe de travail a achevé ses travaux sur la révision de la Loi type et est convenu que conformément à la pratique de la CNUDCI, le projet de loi type sur la passation des marchés publics issu de la session en question (le "projet de loi type") serait distribué à tous les gouvernements et aux organisations internationales pertinentes pour commentaire. Il a été noté que la Commission serait saisie de ces commentaires et du projet de loi type à sa quarante-quatrième session, l'année suivante. On a souligné qu'aucune modification ne serait apportée au projet de loi type entre le moment où le texte serait distribué pour commentaire et celui où la Commission l'examinerait (A/CN.9/713, par. 137).

12. À la même session, le Groupe de travail est convenu qu'à sa vingtième session, il se concentrerait sur les propositions de révision du Guide pour l'incorporation. Il était entendu qu'on n'attendait pas de la Commission qu'elle adopte le Guide révisé en même temps que la Loi type sur la passation des marchés publics mais le Groupe de travail a indiqué qu'il comptait lui soumettre un avant-projet de Guide révisé issu des travaux de sa vingtième session afin de l'aider à examiner le projet de loi type (A/CN.9/713, par. 138).

13. À la même session, le Groupe de travail a rappelé qu'il avait reporté l'examen de plusieurs questions dans le Guide révisé et que les décisions prises à leur sujet devraient être maintenues à moins qu'elles ne soient annulées au cours des débats ultérieurs du Groupe de travail ou de la Commission. On a également rappelé qu'il avait été convenu d'inclure dans le Guide révisé de nouvelles sections sur les

³ Pour le texte du Guide, voir le document A/CN.9/403 reproduit dans l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, vol. XXV: 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.V.20), troisième partie, annexe II). Le Guide est disponible sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/procurem/ml-procurement/ml-proc-f.pdf>).

questions de planification et d'administration des marchés, un glossaire et un tableau indiquant les correspondances avec la Loi type. Il était entendu que faute de temps, il ne serait sans doute pas possible d'élaborer un Guide élargi destiné aux personnes chargées de l'application ou aux utilisateurs finaux et que le Guide révisé s'adresserait donc en priorité aux législateurs (A/CN.9/713, par. 139).

14. À la même session, le Groupe de travail a prié le Secrétariat de préparer la version révisée du Guide en suivant les lignes directrices suivantes: a) établir un texte initial de l'introduction générale du Guide révisé, que les législateurs utiliseraient finalement pour décider si la Loi type sur la passation des marchés publics devrait être adoptée dans leur pays; b) souligner dans cette introduction générale les modifications apportées à la Loi type et les raisons de ces modifications; c) distribuer en même temps ou à peu près un projet de texte du Guide révisé se rapportant à un groupe d'articles ou à un chapitre pour faciliter les débats sur la forme et la structure du Guide révisé; d) veiller à ce que le texte du Guide révisé se lise bien et soit aisément compréhensible pour des parlementaires non spécialistes de la passation des marchés; e) traiter avec prudence les questions politiques sensibles telles que celle du meilleur rapport qualité-prix; et f) limiter autant que possible les répétitions entre la partie générale du Guide révisé et le commentaire article par article; lorsqu'elles étaient inévitables, il fallait veiller à la cohérence. Il a été convenu que l'importance relative de la partie générale du Guide révisé et du commentaire article par article devrait être examinée avec soin (A/CN.9/713, par. 140).

Point 6. Adoption du rapport

15. Le Groupe de travail voudra peut-être adopter à la fin de sa session, le vendredi 18 mars 2011, un rapport qu'il présentera à la Commission à sa quarante-quatrième session. À la 10^e séance, le Président donnera brièvement lecture des principales conclusions auxquelles le Groupe de travail sera parvenu à sa 9^e séance (matinée du vendredi 18 mars 2011) afin qu'il en soit pris note; ces conclusions seront ensuite incorporées dans le rapport.

IV. Déroulement de la session

16. La vingtième session du Groupe de travail durera cinq jours ouvrables. Ce dernier disposera de 10 séances d'une demi-journée chacune pour examiner les points de son ordre du jour. Il souhaitera peut-être noter qu'il devrait tenir des débats de fond pendant les neuf premières séances (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), le Secrétariat établissant un projet de rapport sur toute la période pour adoption à la 10^e et dernière séance (vendredi après-midi).